

-----  
**DÉLIBÉRATION DU BUREAU DU SYNDICAT MIXTE  
DU PARC NATUREL RÉGIONAL LOIRE-ANJOU-TOURAINÉ  
Séance du mercredi 23 mars 2022**

Le mercredi 23 mars 2022, à 17h30, le Bureau du Syndicat mixte du Parc naturel régional Loire-Anjou-Touraine s'est réuni en présentiel à la Maison du Parc de Montsoreau et en distanciel, sur la convocation adressée le 15 mars par Madame Sophie TUBIANA, Présidente du Syndicat mixte du Parc naturel régional Loire-Anjou-Touraine.

Assistaient en distanciel :

Mme Christine FAUQUET, Région Centre-Val de Loire  
Mme Valérie GERVES, Département d'Indre-et-Loire  
Mme Nathalie PONTROUÉ, Crouzilles  
Mme Elsa RICHARD, Région Pays-de-la-Loire  
Mme Sophie-Anne SAUVAIGO, Faye-la-Vineuse  
M. Jean-Marie GENNETEAU, L'Ile-Bouchard,  
M. Roland MARION, Région Pays-de-la-Loire,  
Mme Roselyne BIENVENU, CU Angers Loire Métropole

Assistaient en présentiel :

M. Paul OPREA, Loire-Authion  
M. Michel PONCHANT, Fontevraud-l'Abbaye  
M. Didier GUILLAUME, C.A. Saumur-Val-de-Loire,  
Mme Brigitte GUGLIELMI, Département de Maine-et-Loire  
M. François LAFOURCADE, Département d'Indre-et-Loire

Excusés ayant donné procuration :

M. Jackie PASSET, La Ménitré à Mme Brigitte GUGLIELMI  
Mme Sophie TUBIANA, C.A. Saumur-Val-de-Loire, à M. Laurent MARION  
Mme Gaëlle LAHOREAU, Région Centre-Val de Loire à M. François LAFOURCADE  
M. Benoît BARANGER, CC Touraine Ouest Val de Loire, à M. Jean-Marie GENNETEAU  
M. Eric TOURON, Région Pays-de-la-Loire, à M. Paul OPREA

Excusés :

Mme Sylvie BEILLARD, Région Pays-de-la-Loire  
Mme Temanuata GIRARD, Région Centre-Val de Loire  
Mme Sophie LAGRÉE, CC Chinon, Vienne et Loire  
Mme Ambre LOUISIN, Région Centre-Val de Loire  
M. Christophe POT, Région Pays-de-la-Loire  
M. Pierre-Alain ROIRON, Région Centre-Val de Loire  
M. Didier ROUSSEAU, Département de Maine-et-Loire  
Mme Alice WANNERROY, Tours Métropole Val de Loire

Secrétaire de séance : monsieur Jean-Marie GENNETEAU

Nombre de membres composant le bureau : 26

Nombre de membres présents : 13    Nombre de pouvoirs : 5    Nombre de voix : 18

-----  
**« Territoire Engagé pour la Nature » CA Saumur Val de Loire :  
candidature du Parc à l'appel à projet de l'Office français de la  
biodiversité pour l'élaboration d'un Atlas de la Biodiversité  
Communale à Montsoreau et Fontevraud-l'Abbaye**

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu le code de l'environnement,

Vu la Charte 2008-2023 en vigueur,

Vu les statuts du syndicat mixte de gestion du Parc naturel régional Loire-Anjou-Touraine en vigueur ;

Vu la délibération 2020-24-B du Bureau du 26 août 2020 relative au Territoire Engagé pour la Nature (TEN) de la Communauté d'Agglomération Saumur Val de Loire ;

Vu la délibération 2021-24-B du Bureau du 26 mai 2021 relative à la candidature de principe des communes de Montsoreau et Fontevraud-l'Abbaye aux Atlas de la Biodiversité Communale (ABC) dans le cadre du TEN de la Communauté d'Agglomération Saumur Val de Loire ;

Vu la délibération du 10 janvier 2022 de la commune de Montsoreau portant sa candidature à l'Atlas de la Biodiversité Communale (ABC) dans le cadre du TEN Agglomération de Saumur Val de Loire ;

Vu la délibération du 25 janvier 2022 de la commune de Fontevraud-L'Abbaye portant sa candidature à l'Atlas de la Biodiversité Communale (ABC) dans le cadre du TEN Agglomération de Saumur Val de Loire ;

Considérant l'Appel à Projet ABC de l'Office Français de la Biodiversité (OFB) du 16 février pour un dépôt de candidature le 15 avril prochain ;

Considérant la sollicitation conjointe des deux communes pour bénéficier de l'accompagnement du Parc dans cette démarche ;

Considérant que les conditions de mise en œuvre techniques et financières de l'ABC seront encadrées dans une convention tripartite entre le Parc et les communes de Montsoreau et Fontevraud-l'Abbaye qui sera soumise à la délibération du Bureau ;

Les membres du Bureau délibèrent favorablement et à l'unanimité pour :

- ✓ valider la candidature du Parc à l'appel à projet ABC de l'OFB pour les deux communes ;
- ✓ autoriser la Présidente à signer tout document pouvant y afférer.

Pour extrait certifié conforme.



La Présidente,

Sophie TUBIANA

Certifié exécutoire par la Présidente  
Compte- tenu de la transmission en  
Sous- préfecture et de la publication  
Le

**14 AVR. 2022**

-----

**DÉLIBÉRATION DU BUREAU DU SYNDICAT MIXTE  
DU PARC NATUREL RÉGIONAL LOIRE-ANJOU-TOURAINÉ**

**Séance du mercredi 23 mars 2022**

Le mercredi 23 mars 2022, à 17 h 30, le Bureau du Syndicat mixte du Parc naturel régional Loire-Anjou-Touraine s'est réuni en présentiel à la Maison du Parc de Montsoreau et en distanciel, sur la convocation adressée le 15 mars par Madame Sophie TUBIANA, Présidente du Syndicat mixte du Parc naturel régional Loire-Anjou-Touraine.

Assistaient en distanciel :

Mme Christine FAUQUET, Région Centre-Val de Loire  
Mme Valérie GERVES, Département d'Indre-et-Loire  
Mme Nathalie PONTROUÉ, Crouzilles  
Mme Elsa RICHARD, Région Pays-de-la-Loire  
Mme Sophie-Anne SAUVAIGO, Faye-la-Vineuse  
M. Jean-Marie GENNETEAU, L'Ile-Bouchard,  
M. Roland MARION, Région Pays-de-la-Loire,  
Mme Roselyne BIENVENU, CU Angers Loire Métropole

Assistaient en présentiel :

M. Paul OPREA, Loire-Authion  
M. Michel PONCHANT, Fontevraud-l'Abbaye  
M. Didier GUILLAUME, C.A. Saumur-Val-de-Loire,  
Mme Brigitte GUGLIELMI, Département de Maine-et-Loire  
M. François LAFOURCADE, Département d'Indre-et-Loire

Excusés ayant donné procuration :

M. Jackie PASSET, La Ménittré à Mme Brigitte GUGLIELMI  
Mme Sophie TUBIANA, C.A. Saumur-Val-de-Loire, à M. Laurent MARION  
Mme Gaëlle LAHOREAU, Région Centre-Val de Loire à M. François LAFOURCADE  
M. Benoît BARANGER, CC Touraine Ouest Val de Loire, à M. Jean-Marie GENNETEAU  
M. Eric TOURON, Région Pays-de-la-Loire, à M. Paul OPREA

Excusés :

Mme Sylvie BEILLARD, Région Pays-de-la-Loire  
Mme Temanuata GIRARD, Région Centre-Val de Loire  
Mme Sophie LAGRÉE, CC Chinon, Vienne et Loire  
Mme Ambre LOUISIN, Région Centre-Val de Loire  
M. Christophe POT, Région Pays-de-la-Loire  
M. Pierre-Alain ROIRON, Région Centre-Val de Loire  
M. Didier ROUSSEAU, Département de Maine-et-Loire  
Mme Alice WANNERROY, Tours Métropole Val de Loire

Secrétaire de séance : monsieur Jean-Marie GENNETEAU

Nombre de membres composant le bureau : 26

Nombre de membres présents : 13    Nombre de pouvoirs : 5    Nombre de voix : 18

-----

## **Territoire Engagé pour la Nature » Communauté de communes Touraine Ouest Val de Loire : modification du plan de financement**

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu le code de l'environnement,

Vu la Charte 2008-2023 en vigueur,

Vu les statuts du syndicat mixte de gestion du Parc naturel régional Loire-Anjou-Touraine en vigueur,

Vu la délibération 2021-32-B du Bureau du 22 octobre 2021 portant sur la convention entre le Parc naturel régional Loire Anjou Touraine / Communauté de communes Touraine Ouest Val de Loire ;

Vu la délibération 2021-32-B du Bureau du 22 octobre 2021 portant sur le financement du poste gestion des réservoirs et trame de biodiversité par le FEADER Mesure 713 en Centre-Val de Loire ;

Vu la délibération 2021-12-CS du Comité syndical du 5 mai 2021 portant sur la création d'un poste en contrat de projet de 1 an « gestion des réserves et trame de biodiversité »,

Vu l'avis favorable du Pays Loire Nature permettant la mutualisation de crédit du Contrat régional de solidarité territorial en date du 17 juin 2021,

Considérant que la demande de subvention FEADER pour le poste « Gestion des réservoirs et trame de biodiversité » doit être déposé avant le mois de juin 2022.

Considérant le récépissé de la DREAL Centre-Val de Loire de dépôt de la demande d'aide du Parc au titre de la mesure 713 du FEADER,

Considérant qu'il convient d'annuler les deux délibérations du Bureau n°2021-32-B (Convention Parc naturel régional Loire Anjou Touraine / Communauté de communes Touraine Ouest Val de Loire) et n°2021-33-B (Financement du poste gestion des réservoirs et trame de biodiversité par le FEADER Mesure 713 en Centre-Val de Loire) et de les remplacer par une nouvelle délibération proposant des plans de financement aux montants identiques mais rédigés avec plus de clarté favorisant une validation par le FEADER ;

Il est proposé le plan de financement suivant :

**Base dépense subventionnable**

Salaire chargé :  $(2\,053,11\ \text{€} + 860,27\ \text{€}) \times 12 = 34\,960\ \text{€}$

15% de frais de structure :  $34\,960,56\ \text{€} \times 15\% = 5\,244\ \text{€}$

Total :  $34\,960\ \text{€} + 5\,244\ \text{€} = 40\,204\ \text{€}$

| Financier     | Base éligible           |                    | Subvention      |                |
|---------------|-------------------------|--------------------|-----------------|----------------|
|               | Coût annuel brut chargé | Frais de structure | Montant         | Taux           |
| Région Centre | 8 695 €                 | 1 305 €            | 10 000 €        | 24,87%         |
| PNR LAT       | 5 045 €                 | 756 €              | 5 801 €         | 14,43%         |
| FEADER        | 17 480 €                | 2 622 €            | 20 102 €        | 50,00%         |
| CCTOVAL       | 3 740 €                 | 561 €              | 4 301 €         | 10,70%         |
| <b>TOTAL</b>  | <b>34 960 €</b>         | <b>5 244 €</b>     | <b>40 204 €</b> | <b>100,00%</b> |

Les membres du Bureau, à l'unanimité :

- ✓ valident le nouveau plan de financement du poste « Gestion des réservoirs et trame de biodiversité » en vue du dépôt de dossier de subvention au FEADER ;
- ✓ autorisent la Présidente à signer tout document y afférent.

Pour extrait certifié conforme.



La Présidente,

Sophie TUBIANA

Certifié exécutoire par la Présidente  
Compte- tenu de la transmission en  
Sous- préfecture et de la publication

Le **22 AVR. 2022**

-----  
**DÉLIBÉRATION DU BUREAU DU SYNDICAT MIXTE  
DU PARC NATUREL RÉGIONAL LOIRE-ANJOU-TOURAIN**

**Séance du mercredi 23 mars 2022**

Le mercredi 23 mars 2022, à 17 h 30, le Bureau du Syndicat mixte du Parc naturel régional Loire-Anjou-Touraine s'est réuni en présentiel à la Maison du Parc de Montsoreau et en distanciel, sur la convocation adressée le 15 mars par Madame Sophie TUBIANA, Présidente du Syndicat mixte du Parc naturel régional Loire-Anjou-Touraine.

Assistaient en distanciel :

Mme Christine FAUQUET, Région Centre-Val de Loire  
Mme Valérie GERVES, Département d'Indre-et-Loire  
Mme Nathalie PONTROUÉ, Cruzilles  
Mme Elsa RICHARD, Région Pays-de-la-Loire  
Mme Sophie-Anne SAUVAIGO, Faye-la-Vineuse  
M. Jean-Marie GENNETEAU, L'Île-Bouchard,  
M. Roland MARION, Région Pays-de-la-Loire,  
Mme Roselyne BIENVENU, CU Angers Loire Métropole

Assistaient en présentiel :

M. Paul OPREA, Loire-Authion  
M. Michel PONCHANT, Fontevraud-l'Abbaye  
M. Didier GUILLAUME, C.A. Saumur-Val-de-Loire,  
Mme Brigitte GUGLIELMI, Département de Maine-et-Loire  
M. François LAFOURCADE, Département d'Indre-et-Loire

Excusés ayant donné procuration :

M. Jackie PASSET, La Ménitrie à Mme Brigitte GUGLIELMI  
Mme Sophie TUBIANA, C.A. Saumur-Val-de-Loire, à M. Laurent MARION  
Mme Gaëlle LAHOREAU, Région Centre-Val de Loire à M. François LAFOURCADE  
M. Benoît BARANGER, CC Touraine Ouest Val de Loire, à M. Jean-Marie GENNETEAU  
M. Eric TOURON, Région Pays-de-la-Loire, à M. Paul OPREA

Excusés :

Mme Sylvie BEILLARD, Région Pays-de-la-Loire  
Mme Temanuata GIRARD, Région Centre-Val de Loire  
Mme Sophie LAGRÉE, CC Chinon, Vienne et Loire  
Mme Ambre LOUISIN, Région Centre-Val de Loire  
M. Christophe POT, Région Pays-de-la-Loire  
M. Pierre-Alain ROIRON, Région Centre-Val de Loire  
M. Didier ROUSSEAU, Département de Maine-et-Loire  
Mme Alice WANNERROY, Tours Métropole Val de Loire

Secrétaire de séance : monsieur Jean-Marie GENNETEAU

Nombre de membres composant le bureau : 26

Nombre de membres présents : 13    Nombre de pouvoirs : 5    Nombre de voix : 18

---

## **Convention avec l'Institut Agro Rennes-Angers sur le développement des grands abris plastiques dans l'économie agricole du Val d'Authion**

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu le code de l'environnement,

Vu la Charte 2008-2023 en vigueur,

Vu les statuts du syndicat mixte de gestion du Parc naturel régional Loire-Anjou-Touraine en vigueur,

Considérant que suite à plusieurs sollicitations d'acteurs du territoire, le Parc a souhaité en concertation avec les membres du Conseil Scientifique et Prospectif du Parc engager une réflexion concernant les enjeux posés par le développement des « Grands abris plastiques », une forme de maraîchage en plein développement sur le Val d'Authion ;

Considérant que la Chambre d'Agriculture du Maine-et-Loire est d'accord pour mobiliser son expertise le cas échéant sous la forme d'une prestation de service une fois que les besoins auront été définis ;

Le Parc s'est alors rapproché du laboratoire d'étude et de recherche en économie agricole de l'Institut Agro Rennes-Angers (ex-Agro-Campus Ouest) qui se propose de travailler sur le sujet en mobilisant un enseignant-chercheur au titre de son programme de recherche « Structures et marchés agricoles, ressources et territoires» mené en collaboration avec l'INRAE et deux élèves ingénieurs en fin de cursus.

Deux périodes ont ainsi été prévues :

- ✓ De mars à août pour identifier les impacts territoriaux et paysagers du développement de ce modèle économique agricole. Cela permettra en outre de retracer la trajectoire historique du développement économique des activités maraîchères du territoire pour permettre de mieux comprendre le profil actuel (entre grandes exploitations industrielles et petites exploitations orientées circuit court).
- ✓ À partir de septembre : au travers d'une étude de cas, ils étudieront et évalueront l'importance relative des externalités environnementales et sociales (positives ou négatives) générées par ces modèles économiques maraîchers et ainsi esquisser des scénarios probables de développement.

Le montant de cette collaboration s'établit à hauteur de 9 655 € (décomposée ainsi : 8 544 € d'indemnités stagiaires 2 x 6 mois et 13 % de frais). Elle est incluse dans l'action adoptée au titre de la programmation régionale 2022 approuvée en Comité syndical du PNR le 17 décembre 2021, avec un montant de subvention de 16 800 € TTC consacré à cette action globale incluant cette convention ainsi que des frais d'études complémentaires à un organisme tiers.

Parc naturel régional Loire-Anjou-Touraine  
49730 MONTSOREAU  
1.7. Autres types de contrats

---

Les membres du Bureau délibèrent favorablement et à l'unanimité pour :

- ✓ valider la convention d'étude « Les Grands Abris Plastiques dans l'économie agricole du Val d'Authion » de l'Institut Agro Rennes-Angers ;
- ✓ autoriser la Présidente à signer la convention ainsi que tout document pouvant afférer à cette opération.

Pour extrait certifié conforme.



La Présidente,

Sophie TUBIANA

Certifié exécutoire par la Présidente  
Compte- tenu de la transmission en  
Sous- préfecture et de la publication

Le **22 AVR. 2022**



-----  
**DÉLIBÉRATION DU BUREAU DU SYNDICAT MIXTE  
DU PARC NATUREL RÉGIONAL LOIRE-ANJOU-TOURAINÉ**

**Séance du mercredi 23 mars 2022**

Le mercredi 23 mars 2022, à 17 h 30, le Bureau du Syndicat mixte du Parc naturel régional Loire-Anjou-Touraine s'est réuni en présentiel à la Maison du Parc de Montsoreau et en distanciel, sur la convocation adressée le 15 mars par Madame Sophie TUBIANA, Présidente du Syndicat mixte du Parc naturel régional Loire-Anjou-Touraine.

Assistaient en distanciel :

Mme Christine FAUQUET, Région Centre-Val de Loire  
Mme Valérie GERVES, Département d'Indre-et-Loire  
Mme Nathalie PONTROUÉ, Crouzilles  
Mme Elsa RICHARD, Région Pays-de-la-Loire  
Mme Sophie-Anne SAUVAIGO, Faye-la-Vineuse  
M. Jean-Marie GENNETEAU, L'Île-Bouchard,  
M. Roland MARION, Région Pays-de-la-Loire,  
Mme Roselyne BIENVENU, CU Angers Loire Métropole

Assistaient en présentiel :

M. Paul OPREA, Loire-Authion  
M. Michel PONCHANT, Fontevraud-l'Abbaye  
M. Didier GUILLAUME, C.A. Saumur-Val-de-Loire,  
Mme Brigitte GUGLIELMI, Département de Maine-et-Loire  
M. François LAFOURCADE, Département d'Indre-et-Loire

Excusés ayant donné procuration :

M. Jackie PASSET, La Ménitrie à Mme Brigitte GUGLIELMI  
Mme Sophie TUBIANA, C.A. Saumur-Val-de-Loire, à M. Laurent MARION  
Mme Gaëlle LAHOREAU, Région Centre-Val de Loire à M. François LAFOURCADE  
M. Benoît BARANGER, CC Touraine Ouest Val de Loire, à M. Jean-Marie GENNETEAU  
M. Eric TOURON, Région Pays-de-la-Loire, à M. Paul OPREA

Excusés :

Mme Sylvie BEILLARD, Région Pays-de-la-Loire  
Mme Temanuata GIRARD, Région Centre-Val de Loire  
Mme Sophie LAGRÉE, CC Chinon, Vienne et Loire  
Mme Ambre LOUISIN, Région Centre-Val de Loire  
M. Christophe POT, Région Pays-de-la-Loire  
M. Pierre-Alain ROIRON, Région Centre-Val de Loire  
M. Didier ROUSSEAU, Département de Maine-et-Loire  
Mme Alice WANNERROY, Tours Métropole Val de Loire

Secrétaire de séance : monsieur Jean-Marie GENNETEAU

Nombre de membres composant le bureau : 26

Nombre de membres présents : 13    Nombre de pouvoirs : 5    Nombre de voix : 18

---

## Régie d'avances : modification des dépenses autorisées

Vu le décret n°2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique, et notamment l'article 22 ;

Vu le décret n°2008-227 du 5 mars 2008 abrogeant et remplaçant le décret n°66-850 du 15 novembre 1966 ;

Vu les articles R.1617-1 à R.1617-18 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif à la création des régies de recettes, des régies d'avances et des régies de recettes et d'avances des collectivités territoriales et de leurs établissements publics locaux ;

Vu l'arrêté du 2 mars 1998 portant institution d'une régie d'avances pour régler les frais de faible importance ;

Vu l'arrêté du 6 novembre 2008 portant évolution de la régie d'avances ;

Vu la délibération du Bureau du 25 novembre 2015 modifiant la constitution de la régie d'avances ;

Vu l'avis conforme du comptable public assignataire en date du 17 mars 2022,

Considérant la nécessité de mettre à jour les nouvelles dépenses à intégrer à la régie, il est présenté aux membres du Bureau les modifications suivantes :

Pourront être réglées par la régie :

- Les dépenses de matériel et de fonctionnement non comprises dans un marché passé selon une procédure formalisée (article R1617-11 du CGCT) et dans la limite d'un montant de 2 000 €.
  
- Les dépenses énumérées précisées ci-dessous :
  - ✓ Les achats d'ouvrages ou de publications ;
  - ✓ Les achats de logiciels, de licences, de « noms de domaines » ;
  - ✓ Les achats d'accès à internet ;
  - ✓ Les achats d'espaces publicitaires sur internet ;
  - ✓ Les achats de droits d'inscription à des conférences ou formations ;
  - ✓ Les réservations et/ou achats de prestations d'hébergement, l'empreinte CB sera autorisée pour les réservations ;
  - ✓ Les réservations et/ou achats de prestations de transport de personnes : billets de train, avion, autocar... L'empreinte CB sera autorisée pour les réservations ;
  - ✓ L'indemnisation d'intervenants du spectacle ;

- ✓ Les frais d'habillement pour le personnel uniquement ;
- ✓ Les frais médicaux (consultations médicales d'embauche, consultations dans le cadre d'un accident de travail, consultations d'expert, de suivi médical) diligentés par l'autorité territoriale ;
- ✓ Les achats de fournitures, équipements et appareils techniques spécifiquement disponibles sur internet, et fournitures auprès de certains prestataires étrangers, dans la limite d'un montant de 750 euros TTC par achat ;
- ✓ Les cautions pour les locations de matériels, matériels de transport ou de salles (l'empreinte de CB sera autorisée) ;
- ✓ Les jetons de lavage pour les véhicules du parc ;
- ✓ L'achat de carburant pour les véhicules du parc ;
- ✓ Les frais d'affranchissement et d'expédition de colis.

Les membres du Bureau à l'unanimité :

- ✓ autorisent l'intégration des nouvelles dépenses à la régie d'avances telles qu'indiquées ;
- ✓ autorisent la Présidente à signer tout document pouvant y afférer.

Pour extrait certifié conforme.



La Présidente,

Sophie TUBIANA

Certifié exécutoire par la Présidente  
Compte- tenu de la transmission en  
Sous- préfecture et de la publication  
Le

**22 AVR. 2022**

-----  
**DÉLIBÉRATION DU BUREAU DU SYNDICAT MIXTE  
DU PARC NATUREL RÉGIONAL LOIRE-ANJOU-TOURAINÉ**

**Séance du mercredi 23 mars 2022**

Le mercredi 23 mars 2022, à 17 h 30, le Bureau du Syndicat mixte du Parc naturel régional Loire-Anjou-Touraine s'est réuni en présentiel à la Maison du Parc de Montsoreau et en distanciel, sur la convocation adressée le 15 mars par Madame Sophie TUBIANA, Présidente du Syndicat mixte du Parc naturel régional Loire-Anjou-Touraine.

Assistaient en distanciel :

Mme Christine FAUQUET, Région Centre-Val de Loire  
Mme Valérie GERVES, Département d'Indre-et-Loire  
Mme Nathalie PONTROUÉ, Cruzilles  
Mme Elsa RICHARD, Région Pays-de-la-Loire  
Mme Sophie-Anne SAUVAIGO, Faye-la-Vineuse  
M. Jean-Marie GENNETEAU, L'Ile-Bouchard,  
M. Roland MARION, Région Pays-de-la-Loire,  
Mme Roselyne BIENVENU, CU Angers Loire Métropole

Assistaient en présentiel :

M. Paul OPREA, Loire-Authion  
M. Michel PONCHANT, Fontevraud-l'Abbaye  
M. Didier GUILLAUME, C.A. Saumur-Val-de-Loire,  
Mme Brigitte GUGLIELMI, Département de Maine-et-Loire  
M. François LAFOURCADE, Département d'Indre-et-Loire

Excusés ayant donné procuration :

M. Jackie PASSET, La Ménittré à Mme Brigitte GUGLIELMI  
Mme Sophie TUBIANA, C.A. Saumur-Val-de-Loire, à M. Laurent MARION  
Mme Gaëlle LAHOREAU, Région Centre-Val de Loire à M. François LAFOURCADE  
M. Benoît BARANGER, CC Touraine Ouest Val de Loire, à M. Jean-Marie GENNETEAU  
M. Eric TOURON, Région Pays-de-la-Loire, à M. Paul OPREA

Excusés :

Mme Sylvie BEILLARD, Région Pays-de-la-Loire  
Mme Temanuata GIRARD, Région Centre-Val de Loire  
Mme Sophie LAGRÉE, CC Chinon, Vienne et Loire  
Mme Ambre LOUISIN, Région Centre-Val de Loire  
M. Christophe POT, Région Pays-de-la-Loire  
M. Pierre-Alain ROIRON, Région Centre-Val de Loire  
M. Didier ROUSSEAU, Département de Maine-et-Loire  
Mme Alice WANNERROY, Tours Métropole Val de Loire

Secrétaire de séance : monsieur Jean-Marie GENNETEAU

Nombre de membres composant le bureau : 26

Nombre de membres présents : 13    Nombre de pouvoirs : 5    Nombre de voix : 18

---

## Concours Prairies & Parcours 2022 : prise en charge des frais de déplacements des lauréats au Salon de l'Agriculture

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu le code de l'environnement,

Vu la Charte 2008-2023 en vigueur,

Vu les statuts du syndicat mixte de gestion du Parc naturel régional Loire-Anjou-Touraine en vigueur,

Considérant l'organisation visant à récompenser les pratiques agro-écologiques exemplaires qui contribuent activement à la préservation de la biodiversité, tout en permettant une production agricole de qualité ;

Considérant la candidature de 4 agriculteurs et l'obtention du 3<sup>ème</sup> prix « Concours des Pratiques Prairies & Parcours » remporté par Annie et Jean-Pierre ANIS et décerné le 4 mars dernier au Salon International de l'Agriculture à Paris ;

Considérant que Madame et Monsieur ANIS ont engagé 194 € de frais (billets de train) pour se rendre au Salon de l'Agriculture ;

Les membres du Bureau délibèrent favorablement et à l'unanimité pour :

- ✓ autoriser le remboursement par le Parc des frais de transport des lauréats à hauteur de 194 € ;
- ✓ autoriser la Présidente à signer tout document pouvant y afférer.

Pour extrait certifié conforme.



La Présidente,

Sophie TUBIANA

Certifié exécutoire par la Présidente  
Compte- tenu de la transmission en  
Sous- préfecture et de la publication  
Le

**22 AVR. 2022**